



Problème de succession suite à une dette de 10 000 euros

Par matheis, le 09/08/2016 à 16:13

je me suis occupée de ma mère, valide et ayant tte sa tête. Habitant à 800 km de chez elle, je faisais régulièrement des aller - retour en train. Bref en 1 an j'ai utilisé son ccarnet de chèques sans procuration pour me dédommager de mes frais. Ma mère n'a pas laissé de document attestant qu'elle me disait qu'elle me donnerait tout si je restais à ses côtés. Elle vient de décéder assez subitement. Mes frères et soeurs (5) ne comprennent pas la différence sur les comptes bancaires et je leur ai dit que j'avais utilisé environ 10 000 euros mais que je leur laissés ma part de succession. Ca ne leur suffit pas et j'ai peur des démarches éventuelles devant un juge ou d'une plainte pour abus de confiance. Il reste actuellement 36 000 euros pour la succession. Qu'en pensez-vous ? Apparemment mon frère a mis cela entre les mains d'un notaire pour l'instant mais je n'ai encore rien reçu. D'autre part, dans les papiers de ma mère, il y aurait une reconnaissance de dette de 6 000 euros dont je n'ai pas connaissance. Quand a -t-elle été signée je ne sais pas peuvent-ils ajouter cette dette à la somme que je dois ? Mon fils à 29 ans.